Conditions de participation Suisse

Les présentes conditions de participation s'appliquent entre vous et **Energizer Trading Limited, Sword House, Totteridge Road, High Wycombe, HP13 6DG, Angleterre** (l'« Organisateur »). En cas de contradiction ou d'incohérence avec toute autre communication, notamment les supports publicitaires ou promotionnels, les présentes conditions de participation prévalent. **Plej Sp. z o.o., ul. Sielecka 35, 00-738 Varsovie, Pologne** (l'« Administrateur ») met en œuvre la présente promotion (la « Promotion ») pour le compte de l'Organisateur. **ad-house GmbH, Kopernikusstrasse 15, 85221 Dachau près de Munich, Allemagne** (le « Prestataire de voyage ») organise le prix du voyage pour le compte de l'Organisateur. Les modalités de participation font partie intégrante des présentes conditions de participation. En participant à la Promotion, les participants confirment avoir lu, compris et accepté les présentes conditions de participation et s'engagent à les respecter. Il est recommandé d'en conserver une copie pour référence personnelle. **Hasbro** et ses sociétés affiliées (collectivement « Hasbro ») ne sont ni responsables de l'organisation de la Promotion, ni de la réception et de la gestion des participations, ni de la sélection des gagnants, ni de la remise des prix. Les informations que vous fournissez sont communiquées à l'Organisateur et non à Hasbro. Toute question relative à la Promotion doit être adressée à l'Organisateur et non à Hasbro.

Conditions de participation Éligibilité

La présente promotion Energizer® est ouverte à toute personne domiciliée en Suisse et âgée de 18 ans révolus. Sont exclus de la participation les collaborateurs de l'Organisateur, de l'Administrateur, de Hasbro et de leurs sociétés affiliées ainsi que leurs proches parents, de même que toute personne impliquée dans l'organisation ou la gestion de cette Promotion. Energizer décline toute responsabilité en cas de participation de personnes mineures.

1. Un achat est requis pour participer. Veuillez conserver votre justificatif d'achat détaillé indiquant clairement la date et l'heure d'achat pendant la période de la Promotion. Celui-ci pourra être exigé pour la validation de la participation et l'attribution du prix. Une connexion Internet et une adresse e-mail valide sont également nécessaires.

2. **Période de la Promotion :** La Promotion débute le **1er octobre 2026 à 00h01 (CEST)** et se termine le **31 janvier 2027 à 23h59 (CET)**.

3. **Participation :** Pour participer à la Promotion, les participants doivent effectuer les étapes suivantes pendant la période de la Promotion :
 a) Acheter un produit Energizer® des catégories piles, chargeurs de piles rechargeables ou lampes de poche (les « Produits promotionnels ») dans un magasin situé en Suisse commercialisant ces produits.
 b) Se rendre sur le site energizerpromo.com, accéder à la page de la promotion Energizer x Hasbro (la « Page Promotionnelle Energizer »), saisir le code-barres du produit et compléter le formulaire de participation en ligne avec leur prénom, leur nom et leur adresse e-mail.

c) Les participants recevront ensuite un e-mail contenant un lien de confirmation. La participation ne sera validée et prise en compte pour le tirage au sort qu'après activation de ce lien.

4. **Justificatif d'achat** :
 a) Tous les participants doivent conserver l'original du justificatif d'achat correspondant à l'achat qualifiant.
 b) Un justificatif d'achat est considéré comme valable si les informations suivantes y figurent clairement:

 i. le nom du magasin
 ii. la date d'achat
 iii. les produits achetés, y compris le ou les Produit(s) promotionnel(s)
 iv. le prix de chaque article
 v. le montant total de l'achat
 vi. (ci-après le « justificatif d'achat valable »).
 c) Les participants reconnaissent qu'il leur appartient de fournir un justificatif d'achat valable afin de pouvoir réclamer un prix. Si le justificatif est illisible, effacé ou endommagé, il appartient au participant de demander un duplicata au détaillant. L'Organisateur et l'Administrateur déclinent toute responsabilité pour les justificatifs illisibles ou mal imprimés.
 d) L'Administrateur détermine, à sa seule discrétion, la validité d'un justificatif d'achat. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout justificatif d'achat ainsi que toute participation ou réclamation de prix associée, notamment lorsque le justificatif est illisible, froissé ou décoloré.

5. Toute participation reçue après la fin de la période de la Promotion sera automatiquement considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

6. **Prix :** Un total de **3 gagnants** sera désigné. Chaque gagnant remportera un séjour familial en Allemagne pour **2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans**, d'une durée de **2 nuits**, d'une valeur approximative de **CHF 4'755** par prix. Le prix comprend :
 i. un vol aller-retour en classe économique depuis un aéroport international en Suisse vers Munich, sous réserve de disponibilité et à la discrétion du Prestataire de voyage;
 ii. les transferts aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel à Munich ainsi que 2 nuits dans une chambre quadruple d'un hôtel 4 étoiles, sous réserve de disponibilité et à la discrétion du Prestataire de voyage, petit-déjeuner quotidien inclus;
 iii. 4 billets d'entrée pour une journée au Peppa Pig Park à Günzburg;
 iv. au choix du gagnant : soit 4 billets pour une course de karting, comprenant une séance de qualification de 7 minutes, une course de 20 tours et tout l'équipement nécessaire (durée totale d'environ 30 minutes), soit 4 billets pour une visite guidée de l'Allianz Arena ;
 v. 4 billets pour les bus touristiques Hop-on Hop-off de Munich;

vi. 200 EUR d'argent de poche.

7. Détails complémentaires relatifs au prix

a) Reisepreise Prix de voyage

i. Le prix sera organisé par e-mail entre le Prestataire de voyage et le gagnant. Le Prestataire de voyage fera tous les efforts raisonnables pour communiquer les détails du prix dans les meilleurs délais. L'Organisateur conserve le pouvoir décisionnel final concernant tous les éléments et aspects de l'organisation du prix. Une fois les dates de voyage, les lieux et les activités confirmés, aucune modification ne sera possible

ii. Les personnes de moins de 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte responsable et disposer de l'autorisation préalable de leurs parents ou de leur représentant légal.

iii. Le prix est valable entre avril et octobre 2027 (période d'ouverture du Peppa Pig Park). Tous les voyages doivent être effectués pendant cette période. Tous les éléments du prix doivent être utilisés au cours du même voyage.

iv. Le gagnant doit communiquer au Prestataire de voyage, au plus tard six semaines avant le départ, trois dates de voyage souhaitées réparties sur trois mois différents.

v. Le prix ne peut pas être utilisé pendant les périodes de Noël, du Nouvel An ni les jours fériés officiels en Allemagne et en Suisse.

vi. Une fois les billets émis, ceux-ci sont valables uniquement pour les vols, dates et horaires indiqués. Aucune alternative ne sera proposée. Après confirmation de la réservation, aucun changement de nom ne sera autorisé.

vii. Le gagnant et les personnes qui l'accompagnent doivent voyager ensemble, suivre le même itinéraire, voyager aux mêmes dates et heures et partager le même hébergement.

viii. Les places sur les vols sont soumises à disponibilité.

ix. Le gagnant et les personnes qui l'accompagnent doivent respecter les conditions de transport de la compagnie aérienne concernée.

x. Les accès aux salons d'aéroport ou les surclassements organisés sans l'accord de l'Organisateur ne sont pas autorisés. Les vols ne peuvent être combinés avec des programmes de fidélité, d'autres réductions, des bons, des promotions ou des offres spéciales. Aucun mile de fidélité ni aucun autre point de récompense ne pourra être crédité pour les billets d'avion.

xi. Les vols ne sont pas nécessairement directs et peuvent comporter des escales. Toutes les liaisons aériennes ne sont pas disponibles.

L'itinéraire exact dépendra de l'aéroport de départ choisi et des disponibilités. La planification des vols relève exclusivement de la décision du Prestataire de voyage.

xii. Si une réservation est manquée ou annulée par le gagnant, aucun billet de remplacement ne sera fourni. Aucun droit à une indemnisation ou à un remboursement ne sera accordé.

xiii. Le prix ne comprend pas les repas (sauf mention expresse contraire), les boissons, les souvenirs, les pourboires, les excédents de bagages, les transports nationaux dans le pays de résidence du gagnant, les excursions, attractions, soins, visas, dépenses personnelles ou tout autre frais de nature personnelle non expressément mentionné dans les présentes conditions de participation. Ni l'Organisateur, ni l'Administrateur, ni aucun autre prestataire ne pourront être tenus responsables de ces coûts.

xiv. L'Organisateur prend en charge le coût d'une chambre quadruple standard ainsi que les taxes hôtelières correspondantes.

xv. Une carte de crédit ou de débit valide devra être présentée lors de l'enregistrement à l'hôtel. Celle-ci servira à garantir le règlement d'éventuels frais supplémentaires, tels que les appels téléphoniques ou les services de l'hôtel.

xvi. Tous les frais supplémentaires engagés pendant le séjour à l'hôtel, y compris les repas, boissons, frais accessoires, pourboires, frais de téléphone, nuits supplémentaires, prestations de services et taxes correspondantes, seront à la charge exclusive du gagnan.

xvii. Le gagnant et les personnes qui l'accompagnent doivent être munis d'un passeport valide ou, s'ils sont citoyens de l'Union européenne, d'une carte d'identité valide dont la date d'expiration est postérieure d'au moins six mois à la date du voyage. L'obtention de tout visa nécessaire ainsi que la souscription d'une assurance voyage relèvent de leur entière responsabilité. Si le voyage ne peut être effectué en raison de documents manquants ou de circonstances personnelles, aucun remplacement ni aucune compensation ne sera accordé.

xviii. Le prix sera perdu et aucun remplacement ni aucune compensation ne sera accordé dans les cas suivants :

1) si le gagnant n'est pas disponible aux dates de voyage fixées et réservées par l'Organisateur ;

2) si les documents de voyage requis n'ont pas été obtenus à temps ;

3) si des circonstances empêchent l'entrée dans le pays de destination ou le retour dans le pays de residence ;

4) si des raisons médicales, juridiques ou toute autre circonstance empêchent le gagnant de participer au voyage.

xix. Le gagnant et les personnes qui l'accompagnent sont seuls responsables de la souscription, à leurs frais, de toutes les assurances nécessaires ou recommandées, notamment une assurance maladie, voyage, vol, perte ou dommages aux biens.

xx. L'argent de poche sera versé sur le compte bancaire indiqué par le gagnant. Le gagnant doit disposer d'un compte bancaire dans son pays de résidence. Il est seul responsable de l'exactitude des coordonnées bancaires fournies. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de virement effectué sur la base d'informations bancaires incorrectes communiquées par le gagnant.

xxi. Il appartient au gagnant et aux personnes qui l'accompagnent de consulter les recommandations de voyage émises par les autorités compétentes et de décider eux-mêmes s'ils souhaitent accepter les risques liés au voyage. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des pertes ou dommages résultant du non-respect de ces recommandations. En outre, toutes les exigences sanitaires applicables ainsi que les vaccinations recommandées pour l'Allemagne doivent être respectées.

xxii. Le prix n'est ni remboursable ni transférable. Aucun versement en espèces ne sera effectué.

xxiii. Si la valeur réelle du prix est inférieure à la valeur estimée mentionnée dans les présentes conditions de participation, aucun complément en espèces ni aucune autre compensation ne sera accordé.

xxiv. Tous les éléments du prix sont soumis à disponibilité. Si certaines prestations ne sont pas disponibles, des prestations comparables d'une valeur équivalente ou supérieure pourront être proposées.

xxv. Le gagnant voyage à ses propres risques.

xxvi. Toute modification apportée au prix à la demande du gagnant sera à sa charge exclusive.

xxvii. Le gagnant doit informer l'Organisateur de tout besoin d'accès particulier, notamment en cas d'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'exigences similaires en matière d'accessibilité.

xxviii. Une fois les billets émis, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en raison d'événements indépendants de sa volonté, notamment des conditions météorologiques, incendies, inondations, grèves, tempêtes, conflits sociaux, guerres, actes de terrorisme, troubles politiques, émeutes, maladies affectant des artistes ou d'autres événements similaires.

xxix. Si une partie du voyage ou des activités prévues doit être annulée pour quelque raison que ce soit, notamment en raison d'un cas de force majeure, d'une catastrophe naturelle, d'une pandémie ou de tout autre événement imprévisible, l'Organisateur se réserve le droit de proposer une prestation de remplacement d'une valeur équivalente ou supérieure. Toute autre indemnisation est exclue.

xxx. Tout élément du prix non utilisé par le gagnant sera définitivement perdu sans compensation ni remplacement.

xxxi. Les enfants doivent être accompagnés à tout moment par un adulte responsable lors de toutes les visites, excursions et activités.

xxxii. Pour l'activité de karting, l'âge minimum requis est de 8 ans. Cette activité est déconseillée aux personnes souffrant de problèmes de nuque, de dos ou de cœur, ainsi qu'aux personnes enceintes. Si l'activité est jugée inadaptée aux participants, une activité alternative d'une valeur équivalente pourra être proposée à la discrétion du Prestataire de voyage.

xxxiii. Le gagnant est responsable de son propre comportement ainsi que de celui des personnes qui l'accompagnent. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne de certains éléments du prix si elle ne respecte pas les instructions données, met en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui, ou adopte un comportement considéré comme perturbateur, harcelant ou antisocial. Toute violation des présentes conditions de participation peut entraîner l'exclusion d'un événement ou l'expulsion des lieux.

xxxiv. Le gagnant et les personnes qui l'accompagnent doivent respecter l'ensemble des conditions applicables aux différents lieux visités. Ils sont responsables de leur propre sécurité et doivent se déplacer avec prudence au sein des installations.

xxxv. Le gagnant du prix de voyage doit participer personnellement au voyage. Le prénom et le nom indiqués doivent correspondre exactement à ceux figurant sur les documents de voyage et de réservation. Le prix est personnel, ne peut être ni transféré, ni cédé, ni mis à la disposition d'un tiers. Aucun changement de voyageur ne sera autorisé après l'attribution du prix.

xxxvi. La participation au voyage dès son commencement constitue une condition essentielle à l'utilisation du prix de voyage. Le gagnant doit débuter le voyage au lieu et à la date de départ prévus. À défaut, le droit au prix sera perdu totalement ou partiellement, sans droit à un remplacement ni à une indemnisation.

xxxvii. Les données personnelles transmises par le gagnant au Prestataire de voyage seront traitées conformément à sa politique de confidentialité, disponible à l'adresse suivante: Datenschutzerklärung ad-house.

xxxviii. Aucun élément du présent prix n'autorise l'utilisation du nom, des marques, de la propriété intellectuelle, des personnages ou de la réputation de Hasbro dans le cadre de ce prix ou de toute autre promotion. Toute utilisation de ce type requiert un accord préalable valable conclu avec Hasbro.

xxxix. Hasbro n'est ni l'Organisateur, ni l'Administrateur, ni le fournisseur du prix de cette Promotion. Hasbro ainsi que ses dirigeants, collaborateurs, représentants et mandataires sont dégagés de toute responsabilité concernant les réclamations, pertes, blessures, maladies, dommages ou causes d'action découlant directement ou indirectement du prix, de son utilisation, du voyage ou des activités liées au prix ou à la Promotion.

8. Chaque participant peut soumettre au maximum 3 participations pendant toute la durée de la Promotion. Une seule participation est autorisée par Produit promotionnel acheté. Un justificatif d'achat distinct est requis pour chaque participation. Le justificatif d'achat doit indiquer la date et l'heure de l'achat, être antérieur à la participation et avoir été émis pendant la période de la Promotion. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix.

9. **Désignation des gagnants** : Parmi toutes les participations valablement reçues pendant la période de la Promotion, 3 gagnants provisoires seront sélectionnés par tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la Promotion.

10. **Notification des gagnants :** Les gagnants provisoires seront contactés par e-mail à l'adresse fournie lors de leur participation dans un délai de 10 jours ouvrables suivant le tirage au sort. Ils devront fournir les éléments nécessaires pour confirmer leur identité et leur éligibilité. Des efforts raisonnables seront déployés pour joindre les gagnants provisoires. Après vérification de leur éligibilité, ils seront officiellement déclarés gagnants. Si un gagnant provisoire ne répond pas dans un délai de 14 jours à compter de la première prise de contact, l'Organisateur se réserve le droit de le disqualifier et d'attribuer le prix à un gagnant de remplacement. Un délai de réponse plus court pourra être accordé aux gagnants de remplacement.

11. **Acceptation du prix** : D Les démarches relatives à l'organisation et à l'attribution du prix seront engagées dans un délai de 28 jours suivant l'acceptation du prix. Si un gagnant ne reçoit aucune communication concernant l'organisation du prix dans ce délai, il devra le signaler dans les 28 jours suivants par e-mail à **support@enter.energizerpromo.com**. À défaut de signalement dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas remettre à nouveau le prix

12. A Tous impôts, taxes ou charges susceptibles de résulter de la réception ou de l'acceptation du prix sont à la charge exclusive du gagnant. Chaque participant est

responsable d'obtenir, si nécessaire, des conseils concernant les conséquences fiscales éventuelles.

13. Les participants doivent fournir leurs coordonnées sous leur nom légal. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne utilisant plusieurs noms ou adresses e-mail et peut exiger la restitution de tout prix obtenu de cette manière.

14. En cas de problème avec la Page Promotionnelle Energizer, veuillez contacter le service d'assistance à l'adresse suivante: **support@enter.energizerpromo.com**

15. L'achat de produits Energizer® sous licence ne donne pas droit à participer à la Promotion. Cela inclut notamment les batteries automobiles et marines, les chargeurs USB et les batteries externes (power banks).

16. La communication de vos données personnelles est volontaire, mais nécessaire pour participer à la Promotion. L'Organisateur est responsable du traitement des données et a désigné l'Administrateur comme sous-traitant. Vos données personnelles sont traitées sur la base des intérêts légitimes de l'Organisateur : a) pendant la durée nécessaire à l'organisation de la Promotion ; et b) après la fin de la Promotion, uniquement afin de se défendre contre d'éventuelles réclamations de participants ou de se conformer aux obligations légales liées à la Promotion. En participant à la Promotion, vous recevrez des e-mails de l'Administrateur confirmant votre participation ainsi que des informations relatives à la Promotion. Si vous êtes gagnant, l'Administrateur utilisera vos données personnelles pour organiser la remise du prix. Vous disposez du droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données personnelles, ainsi que du droit de vous opposer au traitement de celles-ci ou d'en demander la limitation. L'Organisateur n'a pas l'intention de transférer vos données personnelles vers des pays tiers. Pour en savoir plus sur vos droits et sur les modalités de leur exercice, y compris les coordonnées permettant de contacter l'Organisateur, veuillez consulter la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible sur le site www.energizergrouplegal.com. Cette politique de confidentialité explique comment l'Organisateur protège vos données personnelles, quels sont vos droits concernant celles-ci et comment contacter l'Organisateur afin d'exercer ces droits.

Dispositions générales

17. En participant à la Promotion, les participants acceptent les présentes conditions de participation. Les décisions de l'Organisateur concernant tous les aspects de la Promotion sont définitives et sans appel.

18. L'Organisateur s'efforce d'assurer le déroulement équitable et sécurisé de la Promotion. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation sera

disqualifiée. Les prix déjà attribués pourront être annulés et réclamés en restitution. En outre, la participation à de futures promotions pourra être interdite pour une période minimale de six mois. L'Organisateur se réserve notamment le droit :

a) de vérifier l'éligibilité des participants en demandant les justificatifs appropriés ;
b) de disqualifier les participations qui n'ont pas été soumises directement par la personne participante ;
c) d'exclure les participations effectuées à l'aide de services de messagerie anonymes tels que GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator ;
d) d'exclure les participations groupées, incomplètes ou générées par des procédés automatisés ;
e) d'exclure les participations dépassant le nombre maximal autorisé ou recourant à des manipulations techniques telles que des scripts, des méthodes de force brute, la dissimulation d'adresses IP ou l'utilisation de fausses identités ;
f) d'exclure les personnes qui manipulent ou tentent de manipuler le processus de participation ;
g) d'exclure toute participation qui, pour quelque raison que ce soit, ne respecte pas les présentes conditions de participation.

19. Les prix ne sont pas transférables. Aucun versement en espèces ni aucune autre alternative ne sera accordé. Toutefois, en cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de fournir un prix de remplacement de valeur équivalente ou supérieure.

20. Cette Promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par Hasbro. Hasbro, ses sociétés mères, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables de la Promotion, de son administration, de son organisation ou du tirage au sort des prix. Les informations fournies dans le cadre de la participation sont communiquées à l'Organisateur et non à Hasbro.

21. PEPPA PIG, MONOPOLY, TRANSFORMERS ainsi que les marques et droits d'auteur correspondants © 2026 Hasbro. PEPPA PIG © 2026 ABD Ltd/Hasbro/HCPL Ltd. TRANSFORMERS est fabriqué sous licence de TOMY Company Ltd.

22. L'Organisateur prendra des mesures raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement du site de la Promotion. Il décline toute responsabilité en cas de participations perdues, retardées, endommagées, mal acheminées ou incomplètes, ainsi qu'en cas de défaillances techniques, pannes de serveurs, problèmes de réseau, erreurs logicielles ou matérielles. Une preuve d'envoi ne constitue pas une preuve de réception. L'Organisateur ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou sécurisé au site de la Promotion.

23. En participant à la Promotion, le participant confirme qu'il est autorisé à participer et qu'il est éligible à recevoir le prix s'il est désigné gagnant. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des participants, notamment en exigeant une preuve de leur identité,

de leur âge, de leur domicile et/ou la preuve qu'ils ne sont employés ni par l'Organisateur ni par son agence. Ces justificatifs doivent être fournis dans un délai de 14 jours. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser l'attribution d'un prix, de retirer un droit à un prix, d'exclure une personne de toute participation ultérieure à la Promotion ou de la disqualifier s'il a des raisons valables de croire qu'elle a enfreint les présentes conditions de participation ou les instructions relatives aux conditions de participation, compromis ou affecté l'administration, la sécurité ou l'intégrité de la Promotion, manipulé le processus de participation, adopté un comportement illégal ou inapproprié susceptible de compromettre le déroulement équitable et approprié de la Promotion, ou obtenu un avantage indu ou un gain par des moyens frauduleux. L'Organisateur peut exiger les informations qu'il juge raisonnablement nécessaires à cette vérification. L'attribution d'un prix peut être suspendue jusqu'à ce que l'Organisateur soit satisfait du résultat de la vérification. L'Organisateur statue définitivement sur toutes les questions relatives à la Promotion. Ses décisions sont contraignantes.

24. La présente Promotion et les présentes conditions de participation sont régies par le droit suisse. Les tribunaux compétents de Suisse sont exclusivement compétents pour interpréter et appliquer les présentes conditions de participation.

25. Ni l'Organisateur, ni les agences ou sociétés qui lui sont liées, ni Hasbro et ses sociétés affiliées ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou frais de quelque nature que ce soit, y compris les dommages indirects, consécutifs ou le manque à gagner, résultant de la présente Promotion ou de l'acceptation ou de l'utilisation d'un prix, qu'ils résultent ou non d'une négligence, dans la mesure où une telle exclusion de responsabilité est autorisée par la loi. Cette disposition ne limite toutefois pas la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de dommages corporels résultant de sa propre négligence.

26. Si des circonstances indépendantes du contrôle raisonnable de l'Organisateur surviennent, ou si une fraude, un abus et/ou une erreur (d'origine humaine ou technique) affecte ou est susceptible d'affecter le bon déroulement de la Promotion ou l'attribution des prix, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à la Promotion ou aux présentes conditions de participation à tout moment, dans la mesure où cela est inévitable. L'Organisateur s'efforcera néanmoins de limiter autant que possible les conséquences pour les participants afin d'éviter toute déception inutile.

27. Ni l'Organisateur, ni Hasbro, ni leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, organes, administrateurs, actionnaires, collaborateurs, mandataires, représentants, ayants droit ou successeurs respectifs ne pourront être tenus responsables de l'inexécution de leurs obligations ou de tout retard dans leur exécution en vertu des présentes conditions de participation lorsque cette situation résulte d'un acte, d'une omission, d'un événement ou de circonstances échappant raisonnablement à leur contrôle. Cela comprend notamment, sans s'y limiter, les crises sanitaires mondiales ou régionales, les conditions météorologiques, les incendies, les inondations, les grèves, les ouragans, les conflits

sociaux, les guerres, les actes de terrorisme, les hostilités, les troubles politiques, les émeutes, les troubles civils, les épidémies, les pandémies, les famines, les pestes, les catastrophes naturelles ou tout autre cas de force majeure, ainsi que toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur.

28. La participation à la Promotion doit être effectuée personnellement par le participant. Les participations groupées soumises par des entreprises, groupes d'intérêts, associations de consommateurs ou autres tiers ne sont pas autorisées. Les participations incomplètes ou illisibles, ainsi que celles soumises au moyen de macros ou d'autres procédés automatisés, ou ne respectant pas intégralement les présentes conditions de participation, seront exclues et ne seront pas prises en compte. S'il est constaté ou raisonnablement soupçonné qu'un participant utilise des logiciels informatiques ou d'autres moyens techniques afin de contourner cette règle, notamment par l'utilisation de scripts, de méthodes de force brute, de la manipulation d'adresses IP, de l'utilisation de l'identité d'autrui ou de tout autre procédé automatisé visant à augmenter ses chances de gain d'une manière non conforme aux présentes conditions de participation, toutes les participations de cette personne seront annulées. Tout prix déjà attribué sera alors perdu. L'utilisation de services de messagerie électronique anonymes, y compris, mais sans s'y limiter, GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator, n'est pas autorisée pour participer à la Promotion..

29. Si une disposition ou une partie des présentes conditions de participation est jugée illégale, invalide ou autrement inapplicable, la validité et l'applicabilité des autres dispositions n'en seront pas affectées. Celles-ci demeureront pleinement en vigueur.

30. Le fait pour l'Organisateur de ne pas exercer ou de retarder l'exercice d'un droit à un moment donné ne constitue pas une renonciation à ce droit et n'affecte pas son exercice ultérieur.

31. Les présentes conditions de participation prévalent sur toute autre communication relative à la Promotion, y compris les supports publicitaires, marketing ou promotionnels, en cas de contradiction ou d'incohérence entre ces documents.

© 2026 Energizer. Energizer, le logo Energizer, la mascotte Energizer ainsi que certains éléments graphiques sont des marques d'Energizer Brands, LLC et de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.